

Plan Blanc et
dispositifs ORSAN:
rendre sa gestion de
crise opérationnelle



FORMATION EXPERTE

larelevesante.fr

Plan Blanc et dispositifs ORSAN:

rendre sa gestion de crise opérationnelle



DURÉE
2 jours (14h)



MODALITÉ
Intra



FORMAT
Présentiel



TARIF
Sur devis



SESSIONS 2027
Sur demande



POURQUOI CETTE FORMATION

Le Plan Blanc constitue un dispositif réglementaire obligatoire qui doit pouvoir être activé immédiatement en cas de pandémie, d'attentat, d'afflux massif de blessés, de situation de guerre ou de crise numérique majeure. Dans de nombreux établissements, le document existe mais reste insuffisamment opérationnel ou peu approprié par les équipes.

Cette formation permet de transformer le Plan Blanc en véritable outil stratégique, mobilisable et connu de tous.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, vous serez en capacité de :

- Maîtriser le cadre réglementaire du Plan Blanc
- Structurer un document réellement opérationnel
- Articuler Plan Blanc, ORSAN et dispositifs territoriaux
- Organiser son actualisation et son appropriation



POUR QUI

Public · Directions - Encadrants - Référents qualité - Professionnels de santé

Prérequis · Aucun prérequis

Accessibilité · Accessible aux personnes en situation de handicap

Financement · Plan de formation, OPCO, ANFH



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Intervenant · Professionnel hospitalier / Expert en gestion de situations exceptionnelles ou de crise

Responsable scientifique · Alexandre Niggel — Infirmier militaire | Expert en gestion de crise & coordination en situation dégradée



MÉTHODES

- Analyse réglementaire appliquée
- Travail sur les documents réels de l'établissement
- Production d'outils directement utilisables



LIVRABLE

La Boîte à Outils Gestion de Crise — Un audit du Plan Blanc existant et une trame pour structurer la coordination et piloter les situations de crise



ÉVALUATION

- Auto-positionnement amont/aval
- Validation de la boîte à outils
- Questionnaire de satisfaction



LE PROGRAMME

1 Comprendre le cadre réglementaire et territorial

- Obligations réglementaires du Plan Blanc
- Articulation avec ORSAN et les dispositifs territoriaux
- Coordination avec ARS et préfecture
- Responsabilités institutionnelles

Atelier Réaliser une analyse de conformité du Plan Blanc existant

2 Structurer des fiches réflexes opérationnelles

- Organisation des réponses selon les scénarios majeurs
- Pandémie, afflux massif, guerre, cyberattaque
- Formalisation des circuits d'alerte
- Clarification des responsabilités opérationnelles

Atelier Construire une fiche réflexe prioritaire adaptée à l'établissement

3 Mobiliser et informer les équipes

- Organisation de la chaîne d'alerte
- Diffusion interne des informations critiques
- Rôle des encadrants dans la mobilisation
- Communication opérationnelle en situation de crise

Atelier Élaborer un plan de diffusion opérationnel du Plan Blanc

4 Tester et actualiser le dispositif

- Exercices et simulations
- Organisation des retours d'expérience
- Traçabilité des mises à jour
- Planification annuelle des actualisations

Atelier Construire un calendrier annuel d'actualisation du dispositif



La Relève SANTÉ

Conditions générales de vente

OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités de vente des prestations de formation de la société LA RELÈVE. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV.

FORMATIONS INTRA-ÉTABLISSEMENT

Prestations sur mesure pour un groupe de collaborateurs d'un même Client

Validation et Calendrier (INTRA)

- L'accord est formalisé par la signature d'une convention de formation
- La signature de la convention de formation vaut bon de commande et implique l'acceptation des présentes conditions.
- Les dates sont fixées d'un commun accord entre LA RELÈVE et le Client.

Annulation et report (INTRA)

- Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit au moins 20 jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés) avant le début de la formation.
- En cas d'annulation moins de 20 jours ouvrés avant la date prévue, une indemnité forfaitaire égale à 100 % du montant total est due.
- Toute demande de report intervenant à moins de 20 jours ouvrés est assimilée à une annulation et donne lieu à la facturation de l'indemnité de 100 %.
- Les frais de déplacement ou d'hébergement déjà engagés par LA RELÈVE restent dus par le Client, quel que soit le délai d'annulation.

FORMATIONS INTER-ÉTABLISSEMENT

Sessions regroupant des participants issus de structures différentes

Inscription et annulation (INTER)

- L'inscription est validée à réception du bulletin d'inscription signé.
- Une convention de formation et une convocation sont adressées avant le démarrage de la formation.
- Annulation par le Client :
 - Plus de 20 jours ouvrés avant le début : sans frais
 - Moins de 20 jours ouvrés avant le début, absence ou abandon : 100 % du montant est dû
 - Le Client peut remplacer un participant par un autre profil adapté jusqu'au début de la formation, sous réserve d'en informer LA RELÈVE par écrit.

Tarifs et modalités de paiement (INTER)

Les tarifs par participant sont indiqués dans le programme de formation.

Sauf mention contraire :

- Les prix sont exprimés en euros net de taxes
- La facturation est réalisée à l'issue de la formation

Le prix comprend : la participation à la formation, les supports pédagogiques, les pauses (le cas échéant)

Les repas restent à la charge des participants.

DISPOSITIONS COMMUNES

Accessibilité

LA RELÈVE s'engage à étudier toute situation de handicap afin d'adapter les modalités pédagogiques, techniques et organisationnelles.

Un contact dédié peut être mobilisé pour accompagner les participants dans leurs démarches.

Modalités de paiement

- Le tarif est défini dans la convention.
- Tout paiement après l'échéance entraîne des pénalités de 1,5 fois le taux d'intérêt légal

Sauf mention contraire :

- la facturation est réalisée à l'issue de la formation
- le règlement est exigible à réception de la facture, sans escompte

Le règlement est effectué par virement bancaire.

La facture est adressée par voie électronique et accompagnée des certificats de réalisation.

Nature des indemnités

Les sommes perçues en cas d'annulation ou de report tardif sont des indemnités forfaitaires. Elles ne peuvent être imputées sur le budget de formation du Client ni faire l'objet d'une demande de financement auprès d'un OPCO.

Annulation ou report par LA RELÈVE

LA RELÈVE se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure (maladie du formateur, défaillance technique) ou d'effectif insuffisant. Les sommes versées sont alors remboursées ou reportées sur une session ultérieure, sans indemnité supplémentaire.

Sous-traitance

LA RELÈVE se réserve la faculté de confier l'exécution de la formation à des sous-traitants ou formateurs partenaires de son choix, tout en restant garant de la qualité pédagogique.

Propriété intellectuelle et captation

Les supports sont la propriété exclusive de LA RELÈVE. Toute reproduction ou diffusion est interdite. L'enregistrement audio/vidéo des sessions est formellement prohibé.

Données personnelles (RGPD)

Les données sont collectées pour la gestion administrative et pédagogique. Conformément au RGPD, les droits d'accès et de rectification s'exercent via : contact@larelevesante.fr

Clients Particuliers

Le Client finançant lui-même sa formation dispose d'un délai de rétractation de 20 jours ouvrés.

«Restaurez la capacité d'agir de vos équipes»



Devis sous 48h



01 89 62 59 49



contact@larelevesante.fr